

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 OCTOBRE 2014

DÉLIBÉRATION N°14/056

ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF 2014

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu la délibération 13-002 du Conseil d'Administration du 15/04/2013 portant application du décret 2012-1246 du 7 novembre relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le rapport présenté par le Directeur de l'EPORA,

Sur proposition du Président,

✦ Adopte les documents budgétaires suivants :

↳ selon la présentation issue du décret du 7 novembre 2012 sur la Gestion budgétaire et comptable publique :

1. Tableau 1 - Budget 2014

– **Compte de résultat prévisionnel agrégé (inclus écritures d'ordre) :**

Compte de résultat prévisionnel pour un montant de produits de 52.080.325 € et un montant de charges de 45.127.942 €.

– **Tableau de financement prévisionnel agrégé :**

Tableau de financement

2. Tableau 2 – Tableau des emplois :

Tableau des autorisations d'emploi

3. Tableau 3 – Calcul de la capacité d'autofinancement :

Tableau du calcul de la capacité d'autofinancement

↳ selon la présentation issue de la réglementation applicable antérieurement au décret du 7 novembre 2012 :

1. M951 Annexe 1 – Tableau budgétaire n°1 :

État prévisionnel des recettes et des dépenses réelles (hors écritures d'ordre) pour un montant de recettes de 46.293.216 € et un montant de dépenses de 55.033.593 €.

2. M951 Annexe 1 – Tableau budgétaire n°2 :

État prévisionnel des recettes et des dépenses / Compte de résultat prévisionnel (y compris écritures d'ordre) – Budget 2014 et comparatifs

5. M951 Annexe 1 – Tableau budgétaire n°5 :

État prévisionnel des recettes et des dépenses - Tableau de trésorerie

Le Directeur Général

Jean Guillet

14 OCT. 2014

Le Président du Conseil d'Administration

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Guy LEVI

Georges ZIEGLER